Morgan Stanley Investment Funds

Global Convertible Bond Fund

(Classe d'actions de capitalisation avec VL couverte en devise)

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce Fonds présente, au regard des attentes de l'Autorité des Marchés Financiers, une communication disproportionnée sur la prise en compte des critères extra-financiers dans sa gestion.

Objectif D'Investissement

Obtenir des revenus et la croissance à long terme de votre investissement.

Approche d'investissement

L'objectif d'investissement est l'appréciation du capital à long terme, exprimée en dollars américains, en investissant principalement dans des obligations convertibles émises par des sociétés domiciliées ou actives dans les marchés développés ou émergents et qui sont libellées dans des devises internationales.

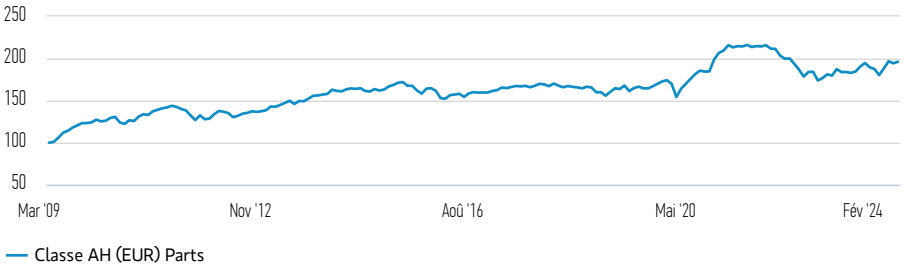
Nos équipes d'investissement	ARRIVÉE DANS L'ENTREPRISE	ANNÉES D'EXPÉRIENCE DANS LE SECTEUR
Tom D. Wills, Managing Director	2010	26
Andrew Cohen, CFA, Executive Director	2018	22

Les membres de l'équipe peuvent changer à tout moment et sans préavis.

Classe AH (EUR) Actions (en %, nettes de frais) EUR

Performance de 100 EUR investis depuis le lancement (valeur de rachat)

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.



Performances des investissements (en %, nettes de frais) en EUR

	Cumulatif (%)				Annualisé (% p.a.)			
	1 M	3 M	DEPUIS LE DÉBUT D'ANNÉE	1 AN	3 ANS	5 ANS	10 ANS	LANCEMENT
Classe AH (EUR) Parts	0,92	4,20	-0,32	6,67	-3,14	3,57	1,87	4,61

Performances calendaires (%)	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Classe AH (EUR) Parts	9,50	-15,02	2,33	19,63	10,84	-6,72	3,48	-0,06	-0,25	3,06

Tous les calculs des données de performance sont basés sur une comparaison de la VL, sont exprimés nets de frais et ne prennent pas en compte les commissions et coûts relatifs à l'émission et au rachat de parts. La source de toutes les données relatives aux performances et aux indices est Morgan Stanley Investment Management.

La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent baisser ou augmenter et un investisseur peut ne pas récupérer le montant investi.

HIGH YIELD TEAM

★★★★ Note globale Morningstar*

Sur 383 fonds. Sur la base d'un rendement absolu ajusté du risque. Actions de classe AH (EUR): Notation de 4 étoiles pendant 3 ans; Notation de 5 étoiles pendant 5 ans; Notation de 4 étoiles pendant 10 ans.

Type de part	CLASSE AH (EUR)
Devise	Euro
ISIN	LU0410168768
Bloomberg	MRSGCAH LX
Date de lancement	20 Mars 2009
Valeur liquidative	€ 43,67

Caractéristiques du fonds	
Lancement du Fonds	17 Juillet 2002
Devise de référence	Dollar américain
Benchmark	Refinitiv Convertible Global Focus (USD Hedged) Index
Índice de référence	L'indice de référence personnalisé
Total de l'actif	$ 723,23 million(s)
Structure	Luxembourg SICAV
SFDR Classification†	Article 8

Frais (%)	CLASSE AH (EUR)
Droits d'entrée max	4,00
Frais courants	**1,27**
Frais de gestion	1,00

Le montant indiqué des droits d'entrée est le maximum possible. Dans certains cas vous pourrez payer moins ; votre conseiller financier peut vous aider à déterminer ce montant. Les frais courants reflètent les payements et frais engagés lors du fonctionnement du fonds et sont déduits des actifs du fonds pour la période. Ils incluent les commissions et frais de gestion, de fiducie/dépôt et d'administration. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la section sur les charges et les frais associés du Prospectus.

Souscriptions (USD)	CLASSE AH (EUR)
Investissement initial minimum	0
Investissement suivant minimum	0

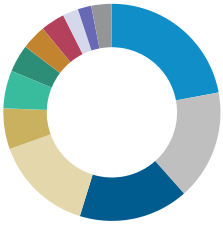
Caractéristiques	FONDS	INDICE DE RÉFÉRENCE
Duration (années)	3,11	3,42
Delta (sensibilité aux actions)	46,46	50,04
Rendement courant (%)	1,28	1,55
Prime de conversion#	36,12	30,63

Le premium est plafonné à 100 % pour les obligations individuelles, et ce afin de limiter l'impact sur la moyenne pondérée du premium du fonds.

Valeurs principales (% de l'actif net)[1]

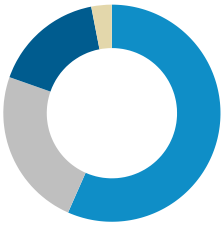
	FONDS
Akamai Tech, Inc., 1.125000%, 2029-02-15	2,34
Ford Motor Company, 0.000000%, 2026-03-15	1,81
Dexcom, 0.375000%, 2028-05-15	1,71
LG Chem Ltd, 1.600000%, 2030-07-18	1,69
Uber Technologies Inc, 0.000000%, 2025-12-15	1,56
Cellnex Telecom S.A., 0.500000%, 2028-07-05	1,44
Safran S.A., 0.000000%, 2028-04-01	1,38
Western Digital Corp, 3.000000%, 2028-11-15	1,37
On Semiconductor Corp, 0.500000%, 2029-03-01	1,34
Ncl Corp, 1.125000%, 2027-02-15	1,30
Total	**15,94**

Allocation sectorielle (% de l'actif net)[2,3]



	FONDS
Technologie de l'information	22,07
Santé	16,38
Biens de consommation discretionnaires	16,33
Valeurs industrielles	14,75
Services de communication	6,08
Services aux collectivités	5,62
Matériaux	4,12
Biens de consommation courants	3,68
Services financiers	3,59
Energie	2,33
Autres	2,02
Liquidités	3,04

Répartition géographique (% de l'actif net)[2]



	FONDS
Amériques	56,62
EMEA	23,76
Asie et autres	16,58
Liquidités	3,04

† Ce Fonds est classé comme un produit de l'article 8 en vertu du Règlement sur la divulgation du financement durable. Les produits de l'article 8 sont ceux qui favorisent les caractéristiques environnementales ou sociales et qui intègrent la durabilité dans le processus d'investissement d'une manière contraignante.

[1] Ces allocations de titres et de pourcentages sont données à titre indicatif uniquement et ne constituent pas un conseil d'investissement ou une recommandation au sujet des titres ou investissements cités et ne doivent pas être interprétées comme telles.
[2] La somme des chiffres peut ne pas être égale à 100% en raison de l'arrondi.
[3] Pour de plus amples informations sur la classification sectorielle et les définitions, veuillez consulter le site www.msci.com/gics et le glossaire sur www.morganstanley.com/im.

Pour prendre connaissance de tous les risques, veuillez consulter le Prospectus disponible sur www.morganstanleyinvestmentfunds.com. Toutes les données sont au 29.02.2024 et peuvent changer tous les jours.

Classe d'actions AH (EUR) - Profil de risque et de rendement

La catégorie de risque et de rendement indiquée repose sur des données historiques.

- Les données historiques ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs.
- Ainsi, cette catégorie peut varier dans le temps.
- Plus la catégorie est élevée, plus le potentiel de rendement est important, tout comme le risque de perte du placement. La catégorie 1 ne fait pas référence à un placement dépourvu de risque.
- Le fonds est classé dans cette catégorie car il investit dans des titres à rendement fixe qui sont convertis en actions de sociétés et le rendement simulé et/ou enregistré du fonds a historiquement connu des hausses et des baisses de moyenne amplitude.
- La variation des taux de change entre la devise du fonds et celles des investissements effectués par celui-ci peut avoir un impact sur la valeur du fonds.

Cette classification ne tient pas compte d'autres facteurs de risque qui doivent être analysés avant de prendre une décision d'investissement, tels que :

- La valeur des obligations est susceptible de diminuer lorsque les taux d'intérêt augmentent, et vice-versa.
- La valeur des instruments dérivés financiers est très sensible et peut se solder par des pertes supérieures au montant investi par le compartiment.
- Les émetteurs peuvent ne pas être en mesure de rembourser leur dette, auquel cas votre investissement perdra de sa valeur. Ce risque est plus élevé lorsque le fonds investit dans des obligations à notation inférieure.
- Le fonds a recours à d'autres parties pour fournir certains services, réaliser des investissements ou des opérations. Le fonds peut subir des pertes financières en cas de faillite de ces parties.
- Les facteurs de durabilité peuvent faire courir un risque aux investissements, par exemple : valeur des actifs à impact, coûts d'exploitation.
- Le nombre d'acheteurs ou de vendeurs peut être trop faible, ce qui peut avoir une incidence sur la capacité du fonds à acheter ou vendre des titres.
- Investir sur les marches émergents est plus risqué dans la mesure où les systèmes politiques, juridiques et opérationnels y sont parfois moins développés que dans les pays industrialisés.
- Pour que la classe d'actions puisse mettre en œuvre la couverture des changes, des tierces parties doivent remplir certaines obligations contractuelles. Votre investissement est donc soumis à un risque supplémentaire dans la mesure où il est possible que ces tierces parties ne respectent pas leurs obligations.
- La performance passée n'est pas un indicateur fiable des performances futures. Les rendements peuvent augmenter ou diminuer en fonction des fluctuations des taux de change. Le montant des placements et les revenus qui en découlent peuvent baisser ou augmenter et les investisseurs peuvent perdre l'intégralité ou une partie de leurs investissements.
- La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent fluctuer et rien ne garantit que le Fonds atteindra ses objectifs de placement.
- Les investissements pouvant être réalisés dans des devises diverses, les fluctuations des taux de change entre les devises peuvent entraîner des évolutions à la hausse ou à la baisse de la valeur des investissements. En outre, la valeur des investissements peut être affectée par les variations de change entre la monnaie de référence de l'investisseur et la devise de référence des placements.

Classes d'actions A supplémentaires

	DEVISE	LANCEMENT	ISIN	BLOOMBERG
A	USD	17.07.2002	LU0149084633	MORSCUA LX
A (EUR)	EUR	29.04.2022	LU2473713548	MOGCBAE LX
AH (CHF)	CHF	19.11.2012	LU0856053482	MSGCAHC LX

Les demandes de souscription d'actions du Fonds ne doivent pas être effectuées sans consultation préalable du Prospectus actuel et du Document d'informations clés (« DIC ») ou du Document d'informations clés pour l'investisseur (« DICI »), qui sont disponibles en anglais et dans la langue officielle de votre juridiction locale au numéro suivant morganstanleyinvestmentfunds.com ou gratuitement auprès du siège social de Morgan Stanley Investment Funds, European Bank and Business Centre, 6B route de Trèves, L-2633 Senningerberg, R.S. Luxembourg B 29 192.
Les informations relatives aux aspects du Fonds en lien avec le développement durable et la synthèse des droits des investisseurs sont disponibles sur le site Internet susmentionné.
Si la société de gestion du Fonds concerné décide de mettre fin à l'accord de commercialisation dans tout pays de l'EEE où ce Fonds est enregistré à la vente, elle le fera conformément aux règles UCITS en vigueur.

DÉFINITIONS

Bloomberg désigne le « Bloomberg Global Identifier (BBGID) ». Il s'agit d'un code alphanumérique unique de 12 caractères qui permet d'identifier des valeurs mobilières, sur un terminal Bloomberg. Le terminal Bloomberg, un système fourni par Bloomberg L.P., permet aux analystes d'accéder en temps réel aux données des marchés financiers et d'effectuer des analyses. Chaque code Bloomberg commence avec le même préfixe BBG, suivi de neuf autres caractères. Nous avons inclus dans le présent guide le code Bloomberg de chaque classe d'actions de chacun des fonds. Le **delta** est le rapport entre la variation du prix d'une option et celle du prix de l'actif sous-jacent. La **duration** mesure la sensibilité du prix (valeur du principal) d'un produit obligataire à une variation des taux d'intérêt. La duration est exprimée en nombre d'années. La hausse des taux d'intérêts s'accompagne d'une baisse des prix des obligations, tandis que les taux d'intérêts en baisse signifient une hausse des prix des obligations. **ISIN** est l'acronyme de « International Securities Identification Number » (numéro d'identification des titres internationaux) ; il s'agit d'un code à 12 caractères composé de chiffres et de lettres, qui identifie les titres de façon distincte. Les **Liquidités** la valeur des actifs pouvant être immédiatement convertis en liquidités. Celles-ci comprennent les effets de commerce, les opérations de change ouvertes, les bons du Trésor et d'autres instruments à court terme. Ces instruments sont considérés comme des liquidités, car ils sont jugés liquides et ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur. La **prime de conversion** est le montant de dépassement du prix d'un titre convertible par rapport à la valeur boursière actuelle de l'action ordinaire dans laquelle il peut être converti. Le **rendement courant** est une mesure qui examine le prix actuel d'une obligation plutôt que sa valeur nominale et représente le rendement auquel un investisseur pourrait s'attendre s'il achetait l'obligation et la détenait pendant un an. Se calcule en divisant les flux de trésorerie annuels entrant/valeur de marché. La **VL** est la valeur liquidative par action du fonds (VL), qui représente la valeur des actifs d'un fonds moins son passif.

INFORMATIONS SUR L'INDICE

La performance de l'indice composite indiquée est calculée en utilisant **L'indice ICE BofAML G300 Global Convertible Local Currency** jusqu'au 31 octobre 2005, **L'indice ICE BofAML G300 Global Convertible USD Hedged** jusqu'au 30 avril 2011 et **L'indice Refinitiv Convertible Global Focus (USD Hedged)** par la suite. Le 21 février 2020, **L'indice Thomson Reuters Convertible Global Focus (USD Hedged)** a été renommé **L'indice Refinitiv Convertible Global Focus (USD Hedged).**
L'indice Refinitiv Convertible Global Focus USD Hedged est un indice pondéré en fonction du marché qui comprend des obligations convertibles attachées à des actions d'une taille minimale de 500 millions de dollars (Etats-Unis), 200 millions d'euros (Europe), 22 milliards de yens et 275 millions de dollars (Autres pays).
L'indice ICE BofAML G300 Global Convertible - Local Currency est un indice convertible mondial composé de sociétés représentatives de la structure de marché de pays d'Amérique du Nord, d'Europe et de la région Asie/Pacifique. Il est composé de titres libellés dans leurs devises locales respectives.
L'indice ICE BofAML G300 Global Convertible USD Hedged est un indice convertible mondial composé de sociétés représentatives de la structure de marché de pays d'Amérique du Nord, d'Europe et de la région Asie/Pacifique. Il est couvert en dollars américains.

DISTRIBUTION

Le présent document s'adresse et doit être distribué exclusivement aux personnes

résidant dans des pays ou territoires où une telle distribution ou mise à disposition n'est pas contraire aux lois et réglementations locales en vigueur. Il incombe à toute personne en possession de ce document et à toute personne désireuse de faire une demande de souscription dans des Parts conformément au Prospectus de s'informer des lois et réglementations en vigueur dans les pays ou territoires concernés et de s'y conformer. MSIM, la division de gestion d'actifs de Morgan Stanley (NYSE : MS) et ses sociétés affiliées ont passé des accords pour commercialiser leurs produits et services respectifs. Chaque société affiliée de MSIM est réglementée de manière appropriée dans la juridiction où elle opère. Les sociétés affiliées de MSIM sont Eaton Vance Management (International) Limited, Eaton Vance Advisers International Ltd, Calvert Research and Management, Eaton Vance Management, Parametric Portfolio Associates LLC, et Atlanta Capital Management LLC.

Dans l'UE, les documents de MSIM et d'Eaton Vance sont publiés par MSIM Fund Management (Ireland) Limited (« FMIL »). FMIL est une société privée à responsabilité limitée par actions immatriculée en Irlande sous le numéro 616661 et réglementée par la Banque Centrale d'Irlande. Son siège social est situé à l'adresse 24-26 City Quay, Dublin 2, DO2 NY19, Irlande.

En dehors de l'UE, les documents de MSIM sont publiés par Morgan Stanley Investment Management Limited (MSIM Ltd), une société agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority. Enregistrée en Angleterre. Numéro d'enregistrement : 1981121. Siège social : 25 Cabot Square, Canary Wharf, London E14 4QA.

Suisse: les documents de MSIM sont publiés par Morgan Stanley & Co. International plc, Londres, succursale de Zurich, une société agréée et réglementée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (« FINMA »). Siège social : Beethovenstrasse 33, 8002 Zurich, Suisse. **Italie:** MSIM FMIL (succursale de Milan), (Sede Secondaria di Milano), Palazzo Serbelloni Corso Venezia, 16 20121 Milan, Italie. **Pays-Bas:** MSIM FMIL (succursale d'Amsterdam), Tour Rembrandt, 11e étage Amstelplein 1 1096HA, Pays-Bas. **France:** MSIM FMIL (succursale de Paris), 61, rue de Monceau, 75008 Paris, France. **Espagne:** MSIM FMIL (succursale de Madrid), Calle Serrano 55, 28006, Madrid, Espagne.

Dubaï: MSIM Ltd (Bureau de représentation, Unit Precinct 3-7 th Floor-Unit 701 and 702, Level 7, Gate Precinct Building 3, Dubai International Financial Centre, Dubaï, 506501, Émirats arabes unis. Téléphone : +97 (0)14 709 7158).

Ce document est distribué dans le Centre financier international de Dubaï par Morgan Stanley Investment Management Limited (bureau de représentation), une entité réglementée par la Dubai Financial Services Authority (« DFSA »). Il n'est destiné qu'à être utilisé par des clients professionnels et des contreparties de marché. Ce document n'est pas destiné à être distribué aux clients particuliers, et ceux-ci ne doivent pas agir sur la base des informations qui y sont contenues.

Ce document concerne un produit financier qui n'est soumis à aucune forme de réglementation ou d'approbation par la DFSA. La DFSA n'est pas responsable de l'examen ou de la vérification des documents relatifs à ce produit financier. Par conséquent, la DFSA n'a pas approuvé ce document ou tout autre document associé, ni pris de mesures pour vérifier les informations qui y figurent, et décline tout responsabilité à cet égard. Le produit financier auquel ce document se rapporte peut être illiquide et/ou soumis à des restrictions quant à sa revente ou son transfert. Les acheteurs potentiels sont tenus d'effectuer leurs propres vérifications concernant ce produit financier. Si vous ne comprenez pas le contenu de ce document, veuillez consulter un conseiller financier agréé.

Hong Kong: Le présent document est diffusé par Morgan Stanley Asia Limited aux fins d'utilisation à Hong Kong et ne peut être diffusé qu'auprès d'« investisseurs professionnels » au sens du Securities and Futures Ordinance (décret sur les valeurs mobilières et les contrats à terme) de Hong Kong (Cap 571). Le contenu du présent document n'a été révisé ni approuvé par aucune autorité de réglementation, y compris la Securities and Futures Commission de Hong Kong. En conséquence, à moins que la loi en vigueur ne prévoie des exceptions, ce document ne devra pas être publié, diffusé, distribué, ni adressé aux particuliers résidant à Hong Kong, ni mis à leur disposition. **Singapour:** L'objet de ce document ne saurait être considéré comme une offre de souscription ou d'achat, directe ou indirecte, présentée au public ou à des membres du public de Singapour autres que (i) des investisseurs institutionnels selon la définition de l'article 304 de la Securities and Futures Act («SFA»), chapitre 289; ou (ii) les personnes concernées par toute autre disposition applicable de la SFA, et conformément aux conditions de celle-ci. En particulier, pour les fonds d'investissement qui ne sont pas autorisés ou reconnus par le MAS, les parts de ces fonds ne peuvent pas être proposées au public de détail; tout document écrit délivré à des personnes dans le cadre d'une offre n'est pas un prospectus au sens de la SFA et, par conséquent, la responsabilité légale de la SFA en ce qui concerne le contenu des prospectus ne s'applique pas, et les investisseurs doivent examiner attentivement s'il leur est bien adapté.

Australie: Ce document est publié par Morgan Stanley Investment Management (Australia) Pty Ltd ABN 22122040037, AFSL No. 314182 et ses affiliés et ne constitue pas une invitation à investir. Morgan Stanley Investment Management (Australia) Pty Limited donne les moyens aux filiales de MSIM de fournir des services financiers à la clientèle de gros en Australie. Une invitation à investir ne peut être proposée que lorsqu'aucune publication d'information n'est requise par la Corporations Act 2001 (Cth) (la « Corporations Act »). Toute invitation à investir ne pourra pas être considérée comme telle si une publication d'information est requise par la Corporations Act 2001 et ne sera faite qu'à des personnes ayant le statut de « client de gros » (wholesale client), tel que défini dans la Corporations Act. Ce document ne sera pas déposé auprès de l'Australian Securities and Investments Commission.

Chili : Les investisseurs potentiels sont informés que ce document concerne des titres étrangers qui peuvent être enregistrés au Registre des titres étrangers (« FSR ») de la Commission des marchés financiers (Comisión para el Mercado Financiero ou « CMF ») (les « Titres enregistrés ») ou bien ne pas y être enregistrés (les « Titres non enregistrés »).

Pour les Titres enregistrés, il faut savoir que: Les titres proposés sont étrangers. Les droits et obligations des porteurs de parts sont ceux de la juridiction d'origine de l'émetteur. Les porteurs de parts et les investisseurs potentiels doivent s'informer sur la nature de ces droits et obligations et sur la manière de les exercer/respecter. La supervision des titres par la CMF se limite aux obligations d'information prévues par la règle 352, la supervision globale étant assurée par l'autorité de réglementation étrangère de la juridiction d'origine de l'émetteur. Les informations publiques disponibles sur les titres sont exclusivement celles exigées par l'autorité de réglementation étrangère et les principes comptables et les règles d'audit peuvent différer de ceux applicables aux émetteurs chiliens. Les dispositions de l'article 196 de la loi 18.045 s'appliquent à toutes les parties impliquées dans l'enregistrement, le dépôt, les transactions et tout autre acte lié aux titres étrangers régis par le titre XXIV de la loi 18.045.

Les demandes de souscription aux participations du Fonds dans le compartiment mentionné dans ce document ne doivent pas être effectuées sans consulter au préalable le Prospectus actuel, le Document d'information clé (« DIC ») ou le Document d'information clé pour l'investisseur (« DICI »), le rapport annuel et le rapport semestriel (« Documents d'offre ») ou tout autre document officiel dans votre juridiction locale, disponibles gratuitement au siège social sis à l'adresse : European Bank and Business Centre, 6B route de Trèves, L-2633 Senningerberg, R.C.S. Luxembourg B 29 192.

Pour les Titres non enregistrés, il faut savoir que: LES TITRES MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT NE SONT PAS ENREGISTRÉS AU FSR ET LES OFFRES PORTANT SUR CES TITRES SERONT SOUMISES À LA RÈGLE GÉNÉRALE N°336 DE LA CMF, À COMPTER DE LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT. IL S'AGIT DE TITRES ÉTRANGERS ET LEUR ÉMETTEUR N'EST PAS TENU DE FOURNIR DES DOCUMENTS PUBLICS AU CHILI. LES TITRES NE SONT PAS SOUMIS À LA SUPERVISION DE LA CMF ET NE PEUVENT PAS FAIRE L'OBJET D'UNE OFFRE PUBLIQUE. PAR CONSÉQUENT, LE PRÉSENT DOCUMENT ET LES AUTRES DOCUMENTS RELATIFS À L'OFFRE DES PARTICIPATIONS DANS LE FONDS NE CONSTITUENT PAS UNE OFFRE PUBLIQUE OU UNE INVITATION À SOUSCRIRE OU À ACHETER DES PARTICIPATIONS DANS LE FONDS EN RÉPUBLIQUE DU CHILI.

Veuillez contacter votre Distributeur local ou la personne qui vous a fourni ce document pour obtenir des informations sur le statut d'enregistrement de titres spécifiques.

Pérou : Le Fonds est un Compartiment de Morgan Stanley Investment Funds, une société d'investissement à capital variable domiciliée au Luxembourg (la « Société »), enregistrée au Grand-Duché de Luxembourg en tant qu'organisme de placement collectif conformément à la Partie 1 de la Loi du 17 décembre 2010, telle que modifiée. La Société est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (« OPCVM »). Si le Fonds et les participations du Fonds ont été enregistrés au Pérou en vertu du ***Decreto Legislativo 862: Ley de Fondos de Inversión y sus Sociedades Administradoras*** telle que modifiée, en vertu du ***Decreto Legislativo 861: Ley del Mercado de Valores*** (la « Loi sur le marché des valeurs mobilières ») telle que modifiée, et en vertu du ***Reglamento del Mercado de Inversionistas Institucionales*** approuvé par la ***Resolución SMV N°021-2013-SMV/01*** telle que modifiée par la ***Resolución de Superintendente N°126-2020-SMV/02*** (« ***Reglamento 1*** ») et la ***Resolución de Superintendente N°035-2021-SMV/02*** (« ***Reglamento 2*** »), et sont proposés uniquement aux investisseurs institutionnels (tels que définis à l'article 8 de la Loi sur le marché des valeurs mobilières) dans le cadre de l'offre publique spéciale destinée exclusivement aux investisseurs institutionnels en vertu des ***Reglamentos 1 et 2***, les participations du Fonds seront enregistrées dans la Section ***« Del Mercado de Inversionistas Institucionales »*** du Registre des titres du marché public ***valeurs (« Registro Público del Mercado de Valores*** ») tenu par la ***Superintendencia del Mercado de Valores (SMV),*** et l'offre de participations du Fonds au Pérou réservée aux investisseurs institutionnels sera soumise à la supervision de la SMV, et tout transfert de participation du Fonds sera soumis aux limitations contenues dans la Loi sur le marché des valeurs mobilières et les règlements qui en découlent mentionnés ci-dessus, en vertu desquels les participations du Fonds ne peuvent être transférées qu'entre investisseurs institutionnels, conformément à l'article 27 des ***Reglamento 1 et Reglamento 2***. Si ni le Fonds ni les participations du Fonds n'ont été et ne seront enregistrés au Pérou en vertu du ***Decreto Legislativo 862*** et du ***Decreto Legislativo 861 mentionnés ci-dessus***, ils ne feront pas non plus l'objet d'une offre publique destinée aux investisseurs institutionnels en vertu du ***Reglamento 1***, et seront offerts uniquement aux investisseurs institutionnels (tels que définis à l'article 8 de la Loi sur le marché des valeurs mobilières) dans le cadre d'un placement privé, conformément à l'article 5 de la Loi sur le marché des valeurs mobilières, les participations dans le Fonds ne seront pas inscrites au Registre public du marché des valeurs mobilières tenu par la ***SMV,*** et l'offre des participations dans le Fonds au Pérou n'est pas soumise à la supervision de cette dernière. Tout transfert des participations dans le Fonds sera soumis aux limitations prévues par la Loi sur le marché des valeurs mobilières et les réglementations émises en vertu de celle-ci mentionnées ci-dessus, en vertu desquelles les participations du Fonds ne peuvent être transférées qu'entre investisseurs institutionnels. Les demandes de souscription aux participations du Fonds dans le compartiment mentionné dans ce document ne doivent pas être effectuées sans consulter au préalable le Prospectus actuel, le Document d'information clé (« DIC ») ou le Document d'information clé pour l'investisseur (« DICI »), le rapport annuel et le rapport semestriel (« Documents d'offre ») ou tout autre document officiel dans votre juridiction locale, disponibles gratuitement au siège social sis à l'adresse : European Bank and Business Centre, 6B route de Trèves, L-2633 Senningerberg, R.C.S. Luxembourg B 29 192.

INFORMATIONS IMPORTANTES

EMEA : Cette communication promotionnelle est publiée par MSIM Fund Management (Ireland) Limited ("FMIL"). MSIM FMIL est réglementée par la Banque centrale d'Irlande. MSIM FMIL est une société privée à responsabilité limitée par actions immatriculée en Irlande sous le numéro 616661 et dont le siège social est situé à l'adresse 24-26 City Quay, Dublin 2, DO2 NY19, Irlande.

Ce document contient des informations relatives aux compartiments de Morgan Stanley Investment Funds, société d'investissement à capital variable domiciliée au Luxembourg. Morgan Stanley Investment Funds (la « Société ») est enregistrée dans le Grand-Duché de Luxembourg en tant qu'organisme de placement collectif, conformément à la Partie 1 de la Loi du 17 décembre 2010, dans sa version modifiée. La Société est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM »).

Les demandes de souscription d'actions dans les compartiments ne doivent pas être effectuées sans consultation préalable du Prospectus, du Document d'information clé (« DIC ») ou du Document d'information clé pour l'investisseur (« DICI »), du Rapport annuel et semestriel (« Documents d'offre »), ou d'autres documents disponibles dans votre juridiction locale, qui sont disponibles gratuitement auprès du Siège social de la Banque européenne et du Centre d'affaires, 6B route de Trèves, L-2633 Senningerberg, R. Luxembourg B 29 192. En outre, tous les investisseurs italiens doivent se référer au « Formulaire de demande étendue », et tous les investisseurs de Hong Kong doivent se reporter à la section « Informations supplémentaires pour les investisseurs de Hong Kong », décrite dans le Prospectus. Des copies du Prospectus, du KID ou du KIID, des Statuts et des rapports annuels et semestriels, en allemand, ainsi que des informations complémentaires peuvent être obtenues gratuitement auprès du représentant en Suisse. Le représentant en Suisse est Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève. L'agent payeur en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Ile, 1204 Genève. Le présent document a été élaboré uniquement à titre d'information ; il ne constitue ni une offre ni une recommandation d'achat ou de vente de titres particuliers, ou d'adoption d'une stratégie de placement particulière. Les investisseurs doivent être conscients qu'une stratégie diversifiée ne protège aucunement contre des pertes quelque soit le marché concerné.

Tout indice mentionné dans le présent document est la propriété intellectuelle du

fournisseur concerné (y compris les marques déposées). Les produits basés sur des indices ne sont pas recommandés, avalisés, vendus ou promus par le fournisseur concerné, qui se dégage de toute responsabilité à leur égard. Le fonds est géré de manière active et son style de gestion n'est pas limité par la composition de l'indice de référence.

Tous les investissements comportent des risques, y compris une possible perte en capital. Les informations contenues dans le présent document ne s'appuient pas sur la situation d'un client en particulier. Elles ne constituent pas un conseil d'investissement et ne doivent pas être interprétées comme constituant un conseil en matière fiscale, comptable, juridique ou réglementaire. Avant de prendre une décision d'investissement, les investisseurs doivent solliciter l'avis d'un conseiller juridique et financier indépendant, y compris s'agissant des conséquences fiscales.

Le recours à l'effet de levier augmente les risques, de sorte qu'une variation relativement faible de la valeur d'un investissement peut entraîner une variation disproportionnée, favorable ou non, de la valeur de cet investissement et, par conséquent, de la valeur du Fonds.

Un investissement dans ce Fonds consiste en l'acquisition de parts ou d'actions du fonds, et non d'un actif sous-jacent donné tel qu'un immeuble ou des actions d'une société, dans la mesure où ces derniers sont seulement des actifs sous-jacents détenus par le Fonds.

Les informations contenues dans le présent document ne sont pas une recommandation ou une « analyse financière » et sont classées comme des « informations publicitaires » conformément à la réglementation européenne ou suisse applicable. Cela signifie que ces informations publicitaires (a) n'ont pas été préparées conformément aux obligations juridiques visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière et (b) ne sont soumises à aucune interdiction de transaction préalable à la diffusion d'analyses financières.

MSIM n'autorise pas les intermédiaires financiers à utiliser et distribuer ce document, à moins que cette utilisation et cette distribution ne soient effectuées conformément aux lois et réglementations applicables. MSIM ne peut être tenu responsable et se décharge de toute responsabilité en cas d'utilisation, abusive ou non, de ce document par tout intermédiaire financier. Si vous êtes un distributeur de Morgan Stanley Investment Funds, il est possible que vous puissiez distribuer certains fonds, tous les fonds ou des parts de certains fonds. Veuillez vous reporter à votre contrat de sousdistribution avant de transmettre des informations sur les fonds à vos clients.

Il est interdit de reproduire, copier, modifier, utiliser pour créer un document dérivé, interpréter, afficher, publier, poster, mettre sous licence, intégrer, distribuer ou transmettre tout ou une partie de ce document, directement ou indirectement, ou de divulguer son contenu à des tiers sans le consentement écrit explicite la Société. Il est interdit d'établir un hyperlien vers ce document, à moins que cet hyperlien ne soit destiné à un usage personnel et non commercial. Toutes les informations contenues dans le présent document sont la propriété des auteurs et sont protégées par la loi sur les droits d'auteur et par toute autre loi applicable.

Ce document peut être traduit dans d'autres langues. Lorsqu'une telle traduction est faite, seule la version anglaise fait foi. S'il y a des divergences entre la version anglaise et toute version de ce document dans une autre langue, la version anglaise prévaudra.

***MORNINGSTAR**

Notation 29.02.2024. La notation Morningstar™ des fonds, ou « notation à base d'étoiles », est calculée pour les produits gérés (incluant les fonds communs de placement, les sous-comptes d'assurance vie à annuités et capital variables, les fonds négociés en bourse, les fonds fermés et les comptes séparés) disposant d'un historique d'au moins trois ans. Les fonds négociés en bourse et les fonds communs de placement à capital variable sont considérés comme un seul et même ensemble à des fins de comparaison. La notation est calculée sur la base d'une mesure du rendement ajusté du risque effectuée par Morningstar qui comptabilise la variation de performance excédentaire mensuelle d'un produit géré, en mettant davantage l'accent sur les variations baissières et en valorisant les performances constantes. Dans chaque catégorie, les produits qui se classent dans la tranche des 10% les plus performants obtiennent 5 étoiles, les 22,5% suivants reçoivent 4 étoiles, les 35% suivants 3 étoiles, les 22,5% suivants 2 étoiles et les 10% restants 1 étoile. La Note globale Morningstar d'un produit géré est dérivée d'une moyenne pondérée des chiffres de la performance associés à ses indicateurs de notation Morningstar à trois, cinq et dix ans (le cas échéant). Les pondérations sont les suivantes : 100% pour la notation à trois ans entre 36 et 59 mois de rendements totaux, 60% pour la notation à cinq ans / 40% pour la notation à trois ans de 60 à 119 mois de rendements totaux et 50% pour la notation à dix ans / 30% pour la notation à cinq ans / 20% pour la notation à trois ans à partir de 120 mois de rendements totaux. Bien que la formule de notation globale à base d'étoiles à dix ans semble être celle qui donne le plus de poids à la période de dix ans, la période de trois ans la plus récente est en réalité celle qui a le plus d'impact, car elle est incluse dans les trois périodes de notation. Les notes ne tiennent pas compte des commissions de souscription.

La **catégorie Europe/Asie et Afrique du Sud (EAA)** inclut des fonds domiciliés dans les marchés européens, les marchés asiatiques transfrontaliers majeurs où un nombre significatif de fonds OPCVM européens sont disponibles (principalement Hong Kong, Singapour et Taïwan), en Afrique du Sud et dans une sélection d'autres marchés asiatiques et africains où Morningstar estime que l'inclusion des fonds dans le système de classification EAA est bénéfique pour les investisseurs.

© 2024 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues dans le présent document : (1) sont la propriété de Morningstar et/ou de ses fournisseurs de contenus ; (2) ne peuvent être reproduites ou distribuées ; et (3) ne sauraient prétendre à l'exactitude, à l'exhaustivité ou à l'opportunité. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenus ne sont responsables des préjudices ou des pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. **Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.**